

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DASES 111G** Subventions (120.000 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

**Mme Dominique VERSINI et Mme Pénélope KOMITES, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L263-1 et suivants,

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose l'attribution de financements au titre de l'année 2016, dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs, à six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires, pour un montant total de 120.000 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission, et par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association ARFOG – LAFAYETTE (11385), 83 rue de Sèvres (6e), pour deux actions d'aide à l'insertion et de mobilisation intitulées « Jardin solidaire

sur le Toit » (20e) et « Jardin solidaire du XII » (12e), dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention globale de 45.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_02549 ; 2016\_02550).

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Culture(s) en herbe(s) (18258), Maison des associations BP n°116, 8 rue du Général Renault (11e), pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre du jardin solidaire Marcotte « Parcelles de terre, passerelles sociales » (11e), dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 5.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_01695).

Article 3 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Emmaüs Solidarité (24921), 32 rue des Bourdonnais (1er), pour deux actions d'aide à l'insertion et de mobilisation intitulées « Jardin solidaire Saint-Laurent » (10e), « Jardin solidaire Jessaint » (18<sup>e</sup>) dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 40.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_06154 ; 2016\_06153).

Article 4 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Halage (15006), 6 rue Arnold Géraux (93450 L'Ile-Saint-Denis), pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre du jardin solidaire « L'Univert » (18e Goutte d'Or), dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 10.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_04528).

Article 5 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Espaces (101901), 855 avenue Roger Salengro (92370 Chaville), pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre du jardin solidaire « Hérold » (19e), dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 10.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_06116).

Article 6 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Régie de Quartier du 19e (11485), 9 rue Colette Magny (19e), pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre du jardin solidaire « Cambrai » (19e), dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 10.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_01311).

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées, sur les crédits départementaux d'insertion au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574, ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 et suivants sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 120.000 euros.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**